

## ANNEXE C5

### RAPPORT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR LE TABLEAU D'AVANCEMENT GRAF ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE ...

- VIVIERS 1 ET 2  
 VIVIER 3 (TA AAE HC)

- AU GRADE D'ATTACHE HORS CLASSE  
 AU GRADE DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PTP  
 A L'ECHELON SPECIAL DU GRADE D'ATTACHE HORS CLASSE  
 A L'ECHELON SPECIAL D'INGENIEUR DE RECHERCHE HORS CLASSE  
 A L'ECHELON SPECIAL DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES CEPJ ET DES PS

Nom d'usage :		Prénom :	
---------------	--	----------	--

Pour les IGR	BAP	
Pour les CTPS	Domaine d'activité(sport ou jeunesse)	

Historique des emplois fonctionnels et des fonctions à un niveau élevé de responsabilité (pour le vivier 3 des AAE HC indiquer l'historique de tous les postes occupés)		
Intitulé de l'emploi ou de la fonction*	Affectation (lieu et période)	Principales caractéristiques du poste **

\* AAE HC : Seules les fonctions recensées par les arrêtés du 30 septembre 2013 et du 16 mai 2014 fixant la liste des fonctions mentionnées à l'article 24 du décret n°2011-1317 (APA et DDS) doivent être consignées dans le tableau. Pour les agents promouvables au titre du vivier 3 indiquer toutes les fonctions exercées.

\* IGR HC ES Vivier 1 Seules les fonctions prévues par l'arrêté du 27 juin 2017 accomplies entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2024 doivent être consignées dans le tableau.

\* TA classe exceptionnelle de PTP (vivier 1 uniquement) : seules les fonctions recensées par les arrêtés du 11 septembre 2018 fixant la liste des fonctions mentionnées à l'article 20-1 du décret n°2004-272 (CTPS), à l'article 14-4 du décret n°85-720 (PS) et à l'article 13-4 du décret n°85-721 (CEPJ) doivent être consignées dans le tableau. **Joindre les justificatifs.**

\*\* Effectifs et structures (directions, services) encadrés, nature des missions confiées, montant du budget géré, nombre d'élèves/ d'étudiants de l'établissement, nombre d'établissements rattachés, services mutualisateurs, nature des relations avec les partenaires extérieurs (administrations, entreprises, collectivités territoriales, autres établissements...) et / ou internes (représentants des personnels, directeurs de composantes...), catégories d'établissement.

Appréciation sur le parcours professionnel de l'agent

Appréciation sur l'étendue des missions et sur les responsabilités exercées dans son parcours professionnel

Appréciation sur les capacités de négociation et de dialogue avec les partenaires (externes et internes) de l'institution

Appréciation sur les capacités d'animation et d'impulsion du service

**Appréciation générale**

Date et signature du président d'université ou du directeur d'établissement (le cas échéant) :

Date et signature de l'agent :

Date et signature du recteur ou du chef du SAAM :

Avis très favorable  
  
(TA AAHC et TA AAHC ES uniquement)

Pour les PTP uniquement  
Avis du chef de service sur la promotion

Très favorable   
Favorable   
Réservé\*   
\*(joindre un rapport dans le cas d'un avis réservé)